

**Déclaration du SE-UNSA
de Loire Atlantique
à la CAPD du 26 janvier 2016**

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire

Cette nouvelle année débute avec la mise en place du « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ». Nous ne pouvons qu'approuver ces avancées.

S'il en est une qui marque un tournant, c'est bien la suppression de la note. Celle-là même qui maintenait les enseignants dans un statut d'élève qui les infantilisait. Celle qui chiffrait mystérieusement la valeur professionnelle des collègues. Celle qui réussissait l'exploit, tantôt élément technique, tantôt révélateur de mérite, de mixer savamment compétence professionnelle et ancienneté de carrière.

Réjouissons-nous ensemble de sortir de l'époque opaque où les enseignants craignaient leur hiérarchie qui, par son pouvoir notateur, avait la main sur leur porte-monnaie.

Ces temps-là sont révolus puisque PPCR est arrivé. Pour le SE-UNSA, pas de quoi pousser des cris de joie pour autant. Si l'occasion est devant nous de modifier totalement les relations entre corps enseignants et corps d'inspection, pour ne pas rater ce rendez-vous là, il faudra être sacrément à la hauteur...

Patrick Roumagnac, Secrétaire Général du syndicat majoritaire des Inspecteurs de l'Education Nationale, le SI.EN-UNSA s'exprimait en ces termes dans un communiqué de presse du 24 novembre 2016 :

« La mise en place des nouvelles procédures d'évaluation des enseignants apparaît comme une modification radicale des relations au sein des structures d'enseignement entre les personnels enseignants et d'encadrement. Cette démarche qui s'inscrit parfaitement dans la dynamique de la Refondation de l'École remet radicalement en cause des modalités relationnelles qui ont fait la preuve de leurs limites et qui sont aujourd'hui en total décalage tant avec les ambitions du système éducatif qu'avec les légitimes attentes de tous les personnels en termes de conditions de travail. »

Pourtant dans le même temps, Patrick Roumagnac s'inquiète, à juste titre, des moyens qui seront mis en œuvre pour que le « changement de logiciel » annoncé dans les Relations Humaines au sein de l'Education Nationale ne tombe pas à plat. Il appelle à une réelle formation des cadres, sans laquelle rien ne sera possible. Voici ce qu'il ajoute :

« Le SI.EN UNSA a insisté pour que l'ensemble des cadres (recteurs, IA-DASEN, inspecteurs, chefs d'établissement, responsables administratifs des rectorats et des DSDEN) bénéficient de cette formation. (...) force est de constater qu'à ce jour rien n'a été entrepris. »

Au nom du SE-UNSA, nous voulons dire ici, tout le respect et la convergence d'analyse que nous avons avec le positionnement des militants du SI.EN-UNSA.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les IEN, avec ou sans formation, vous aurez un important défi à relever : vous aurez à porter cette réforme-là, celle de la refondation du « management » des enseignants qui ont énormément d'attentes et de besoins accumulés depuis de nombreuses années.

Nous profitons, également, de cette CAPD pour vous rappeler, Monsieur le Directeur Académique, que tous les personnels sont en droit de faire une demande pour travailler à temps partiel sur autorisation, tout en espérant que vous aurez une écoute bienveillante à chaque demande. En effet la circulaire départementale est trompeuse pour de nombreux collègues qui nous contactent car à la lecture de celle-ci, ils comprennent qu'ils ne peuvent en faire la demande.

Nous insistons pour que le ministère de l'Education Nationale prenne en compte l'allongement des carrières ainsi que la volonté de nombre de personnels qui souhaitent concilier vie personnelle et professionnelle tout en faisant le choix du sacrifice financier afin de leur permettre de bien faire leur travail.

Nous vous remercions.